



MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Informations pratiques

pour adultes

Juin 2021

Dispositif de renforcement en psychologues dans les maisons de santé pluriprofessionnelles et les centres de santé



Vous avez plus de 18 ans ?

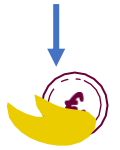
Vous êtes angoissé, anxieux, déprimé ou stressé ?

Par exemple

- Vous avez du mal à dormir
- Vous avez un problème avec le tabac, l'alcool ou le cannabis ?
- Vous avez des troubles du comportement alimentaire ?
Par exemple vous mangez trop ou pas assez, vous faites vomir ?
- Vos proches sont inquiets pour vous ?



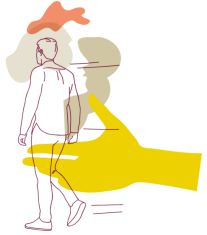
**Votre médecin peut vous proposer
des rendez-vous avec des psychologues
entièrement payés par l'Assurance Maladie**



Cela veut dire que vous n'avez rien à payer.

Les rendez-vous avec des psychologues s'appellent des séances.

**Pour que l'Assurance Maladie paie entièrement ces séances,
elles doivent se faire dans une Maison de santé
ou un Centre de santé.**



Les maisons de santé ou centres de santé sont des endroits
avec plusieurs professionnels liés à la santé.



Ce sont par exemple :

- des médecins
- des psychiatres
- des psychologues ...



Les professionnels de ces organismes de santé
peuvent se réunir et discuter ensemble.

**Allez voir votre médecin pour en discuter !
Il peut décider avec vous si vous avez besoin
de voir un psychologue.**



Ce programme proposé par le gouvernement s'appelle :

Dispositif de renforcement en psychologues
dans les maisons de santé pluri professionnelles
et les centres de santé

Sommaire

Comment cela fonctionne ?	5
1. Vous allez voir votre médecin.....	6
2. Vous prenez un 1 ^{er} rendez-vous avec un psychologue.....	7
3. Vous pouvez avoir de 1 à 10 autres séances avec le psychologue	8
4. Vous consultez de nouveau votre médecin	8
5. Vous pouvez avoir de nouveau de 1 à 10 autres séances avec des professionnels de l'organisme de santé	9
6. Si vous en avez besoin vous pouvez consultez un psychiatre	9
Combien ça coûte ?	10

Comment cela fonctionne ?

Il y a plusieurs étapes dans ce dispositif.

Il faut respecter l'ordre de ces étapes.

Vous n'avez sans doute pas besoin d'aller jusqu'au bout du dispositif.

A chaque étape, vous faites le point avec votre médecin pour savoir si vous continuez.

Vos échanges avec les professionnels sont confidentiels.

Cela veut dire qu'ils sont secrets.

Vous pouvez suivre ce dispositif une seule fois.



Voilà les 6 étapes dans l'ordre :

1. Vous allez voir votre médecin

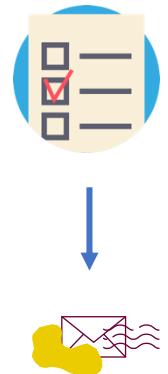
Cela s'appelle une consultation.



L'Assurance Maladie rembourse en grande partie la consultation chez votre médecin.

Votre médecin évalue avec vous votre état de santé.

Si le médecin pense que vous avez besoin de voir un psychologue et que vous êtes d'accord :
il vous donne une lettre pour le psychologue.
Cela s'appelle **un courrier d'adressage**.



Le médecin vous donne les informations pour contacter les psychologues dans les organismes de santé, par exemple :

- les maisons de santé
- les centres de santé

qui participent au dispositif.

Un psychologue est un professionnel à votre écoute.

Le psychologue ne peut pas vous prescrire de médicaments.



2. Vous prenez un 1^{er} rendez-vous avec un psychologue

L'Assurance Maladie paie entièrement la séance

- Vous donnez le courrier d'adressage de votre médecin.
- Vous discutez de vos problèmes avec le psychologue. Cela dure 45 minutes.

Après ce 1^{er} rendez-vous le psychologue fait un bilan à votre médecin.

Si vous êtes d'accord,
le médecin et le psychologue peuvent vous proposer
d'autres séances dans la maison de santé ou le centre de santé.

Votre médecin et votre psychologue peuvent vous proposer
de répondre à des questionnaires rapides.

Cela dure 5 minutes maximum

Vos réponses peuvent les aider à décider si vous avez besoin
d'autres séances dans la maison de santé ou le centre de santé.



3. Vous pouvez avoir de 1 à 10 autres séances avec le psychologue

L'Assurance Maladie paie entièrement ces séances chez le psychologue

1 séance dure 30 minutes.

Il peut y avoir entre 1 à 2 semaines entre chaque séance.

A la fin des séances Le psychologue, fait un bilan pour le médecin.

4. Vous consultez de nouveau votre médecin

L'Assurance Maladie rembourse la consultation en grande partie

Votre médecin discute avec vous.

Si vous en avez besoin et si vous êtes d'accord votre médecin peut vous proposer d'autres séances.



**5. Vous pouvez avoir de nouveau
de 1 à 10 autres séances
avec des professionnels
de l'organisme de santé**



**L'Assurance Maladie paie entièrement
ces nouvelles séances**



1 séance dure 45 minutes.

On appelle ces nouvelles séances
des séances de psychothérapie spécifiques.
C'est-à-dire que le professionnel de santé utilise
des techniques particulières,
en fonction de votre besoin.

A la fin des séances,
un nouveau bilan est fait avec vous et les professionnels.

**6. Si vous en avez besoin
vous pouvez consulter un psychiatre**



Le psychiatre est un médecin qui vous écoute.

Le psychiatre s'occupe des maladies plus graves
que la déprime, par exemple la dépression.

Le psychiatre peut vous prescrire des médicaments.



**L'Assurance Maladie rembourse en partie les consultations
chez le psychiatre.**

Combien ça coûte ?

Avec ce dispositif l'Assurance Maladie paie entièrement toutes les séances avec les psychologues des organismes de santé

L'Assurance Maladie rembourse en partie les consultations chez le médecin ou le psychiatre

Par exemple :

Le prix minimum d'une consultation chez un médecin généraliste est de 23 €.

Dans cas vous êtes remboursé de 15 €.

Une consultation chez un psychiatre est plus cher qu'un médecin généraliste.



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)
Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read
© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon
Nous remercions vivement Edith, Tess et Anthony, du collectif CAP'acité (site capacite.net) pour la relecture et la validation du document.

